

Nombre de Membres en exercice : 27 Nombre de Membres présents : 18 Nombre de suffrages exprimés : 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04/2023

## **OBJET: PERSONNEL - CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL AVEC LE CDG 26**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023

Présents: BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés: ACHARD Laure pouvoir à VIGNE Amélie, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BETTON Daniel pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, PONSON Aline.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec le CDG 26 une convention pour la réalisation totale sur les processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le CDG 26 propose de signer un avenant à cette convention pour la proroger jusqu'à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL.

M. le Maire rappelle que ce service est facturé trimestriellement, selon les processus, nombre et type de missions effectués par le CDG 26.

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention assistance retraite CNRACL proposé par le Centre de Gestion de la Drôme prorogeant la convention jusqu'à la signature de la nouvelle convention partenariale de la CNRACL.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Affiché le 17/01/2023

ID: 026-200056547-20230116-DE\_2023\_04-DE

Le Maire, Michel BRUNET